

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 22 décembre 2022

Date de publication : 3/01/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 15/12/2022	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 13 Votes : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 22 décembre 2022, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

### Etaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL  
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Yveline THIBAUD (*pouvoir à Pascal DUFORESTEL*)

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :

Stéphane VILLAIN (*pouvoir à Jean-Pierre SERVANT*)

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :

Olivier POIRAUD  
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER  
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Assistait également en visioconférence :

Lydie BERNARD, au titre du Conseil régional Pays de la Loire

### Avenant au bail professionnel du CREGENE



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • [pnr.parc-marais-poitevin.fr](http://pnr.parc-marais-poitevin.fr)



## Avenant au bail professionnel du CREGENE

### Contexte

Le bail professionnel consenti au CREGENE arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Dans l'attente des arbitrages relatifs à l'avenir de la laiterie, il est proposé au Bureau, de prolonger le bail professionnel du CREGENE pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2023.

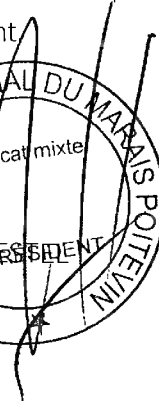
### Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

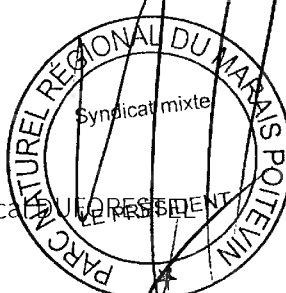
- > de prolonger d'un an le bail professionnel du CREGENE par avenant soit jusqu'au 31 décembre 2023,
- > d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président



Pascal DURESSLE



PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN  
Syndicat mixte  
LE PRÉSIDENT